REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR-DU-PIN

Mairie de SAINT-SAVIN
38300 Tel. 04.74.28.92.40
www.mairie-st-savin.fr Fax. 04.74.28.99.73
facturation@mairie-st-savin.fr

GARDERIE MUNICIPALE
2020/2021

REGLEMENT

La garderie municipale est un service mis à la disposition des enfants **scolarisés sur la Commune et dont les parents résident sur la Commune.**
La garderie fonctionne pendant la période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Les enfants sont acceptés en garderie uniquement dans la continuité de la journée scolaire.

Lieux et horaires

1/ Bourg

Ecole Maternelle

LUNDI au VENDREDI	7h30 à 8h30	payant	Ecole Joseph Abel
	16h00 à 16h15	gratuit	Ecole maternelle (*)
	16h15 à 17h15	payant	Ecole maternelle (*)
	17h15 à 17h45	payant	Ecole maternelle (*)
	17h45 à 18h15		Ecole Joseph Abel

(*) Structure modulable située dans la cour de l'école maternelle accessible par le portillon du côté de la Halle

Ecole Elémentaire Joseph Abel

LUNDI au VENDREDI	7h30 à 8h30	payant	Ecole Joseph Abel
	16h00 à 16h15	gratuit	Ecole Joseph Abel
	16h15 à 17h15	payant	Ecole Joseph Abel
	17h15 à 18h15	payant	Ecole Joseph Abel

2/ Groupe Scolaire Pierre Coquand

Ecole Maternelle

LUNDI au VENDREDI	7h30 à 8h30	payant	Ecole élémentaire
	16h00 à 16h15	gratuit	Ecole maternelle
	16h15 à 17h15	payant	Ecole maternelle
	17h15 à 17h45	payant	Ecole maternelle
	17h45 à 18h15		Ecole élémentaire

Ecole Elémentaire

LUNDI au VENDREDI	7h30 à 8h30	payant	Ecole élémentaire
	16h00 à 16h15	gratuit	Ecole élémentaire
	16h15 à 17h15	payant	Ecole élémentaire
	17h15 à 18h15	payant	Ecole élémentaire

Le tarif est variable selon le quotient familial :

- ⌦ quotient familial inférieur ou égal à 399 € → 0,35 €/tranche horaire commencée
- ⌦ quotient familial de 400 à 799 € → 0,68 €/tranche horaire commencée
- ⌦ quotient familial de 800 € à 1 199 € → 1.00 €/tranche horaire commencée
- ⌦ quotient familial supérieur à 1200 € → 1,35 €/tranche horaire commencée

Une majoration de 2 € est instaurée pour les personnes venant systématiquement récupérer leurs enfants à la garderie après 18h15.

- admission à la garderie après inscription en Mairie (vous munir des copies du quotient familial délivré par la Caisse d'Allocations Familiales, ou à défaut, avis d'imposition ou de non imposition), Livret de Famille (jugement de divorce, le cas échéant).

- règlement chaque fin du mois au vu du cahier de présence. Une facture vous sera adressée par mail par la Mairie.

Règles de fonctionnement

- Les enfants doivent être inscrits préalablement en Mairie (cf. fiche individuelle ci-jointe)
- Les enfants ne seront confiés qu'à leurs parents ou aux personnes autorisées par ceux-ci et nommément désignées sur la fiche d'inscription.
- à l'arrivée et au départ des enfants, les parents (ou les personnes habilitées) doivent **impérativement** se rendre à **la porte d'entrée** de la garderie pour confier ou récupérer leur enfant auprès du personnel.
- la garderie ne sera ouverte qu'à l'heure prévue et les enfants ne pourront pas être accueillis avant cette heure.
- les parents ou les personnes autorisées devront respecter strictement les horaires de la garderie, notamment à **18 h 15** ***(en cas de retard exceptionnel, les parents devront impérativement prévenir par tél. :***
  - Ecole maternelle du Bourg au 04.74.28.91.97
  - Ecole Joseph Abel au 04 74 28 87 31
  - Groupe scolaire Pierre Coquand au 04.74.28.98.38

Hors horaires de fonctionnement de la garderie, la responsabilité de la municipalité ne peut en aucun cas être engagée.

Règles de vie

- politesse et respect envers le personnel et les autres enfants.
- nécessité de parler doucement avec les autres élèves.
- comportement correct.
- obéissance aux consignes de sécurité, d'hygiène et de discipline données par le personnel.
- respect du matériel.

En cas de non respect de ces règles, les parents en seront informés. Dans le cas de manquement grave ou répété, des mesures allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive pourront être prises.

Le présent règlement pourra être modifié par la municipalité en cas de besoin.